L'annexion du Pont Polémoniaque et de la Petite Arménie, by Franz Cumont, from *Anatolian Studies Presented to Sir William Mitchell Ramsay*, ed. W. H. Buckler and W. M. Calder (Manchester, 1923), pp. 109-119, in 11 pdf pages.

VII.

L'ANNEXION DU PONT POLÉMONIAQUE ET DE LA PETITE ARMÊNIE

par FRANZ CUMONT

LA longue guerre conduite par les Romains en Arménie sous le règne de Néron (58-63) n'avait été rien moins que triomphale.[1] Après les campagnes victorieuses de Corbulon contre Tiridate et ses marches irrésistibles sur Artaxata et Tigranocerte, la malheureuse expédition de Caesenius Paetus aboutit à un désastre : la capitulation honteuse de deux légions et l'évacuation de tout le pays occupé. Corbulon, replacé á la tête d'une armée d'invasion avec les pouvoirs les plus étendus, préféra aux risques d'une nouvelle offensive la conclusion d'un traité qui rendait à Tiridate le trône d'Arménie sous la seule réserve d'une investiture par Néron. Si le général accepta un arrangement pacifique, même médiocre, plutôt que d'engager une lutte à main armée, c'est qu'il connaissait par expérience les difficultés d'une entreprise dont il s'était quatre ans auparavant tiré à son honneur. Il était périlleux de conduire des légions à travers une région mal connue,[2] hérissée de hautes montagnes, plus malaisé encore de les y maintenir d'une façon durable loin de toute base d'opérations. Le récit de Tacite laisse clairement entendre que l'obstacle le plus considérable à la réussite des opérations était le manque de subsistances pour les troupes. Il n'y avait encore aucune chaussée carrossable aboutissant à travers le Pont ou la Cappadoce à la vallée de l'Euphrate supérieur.[3]

[1] Le dernier récit de ces évènements est celui qu'a donné Stein dans Pauly-Wissowa, *R.E.*, *s.v* "Domitius Corbulon"; Supplementband III, 397-406.

[2] Pline doit ses renseignements sur la géographie de cette région précisément aux itinéraires de Corbulon. Cf. *H.N.*, VI, 8, 23.

[3] Cf. *infra*, p. 113 *seq.*

Au moment où Paetus était pressé par les forces du roi des Parthes, une légion, la *V Macedonica*, qu'il avait laissée dans le Pont,[1] n'avait pu venir à son aide, tant les chemins étaient peu praticables. Aussi, Corbulon durant sa marche contre Tiridate avait-il dû organiser son service de ravitaillement par la Mer Noire ; vivres et munitions étaient débarqués dans le hâvre de Trapézus et des convois de bêtes de somme les acheminaient de là à travers la chaîne pontique vers le théâtre des hostilités.[2] La témérité de Paetus négligea d'assurer l'approvisionnement de son armée ;[3] il pensa pouvoir vivre sur le pays, promptement épuisé.[4] C'est même probablement pour ne pas avoir trop de bouches à nourrir que le légat ne prit avec lui que deux légions, des trois dont il pouvait disposer. Néanmoins il apprit à ses dépens ce qu'il pouvait en coûter de s'embarquer sans biscuit pour ces parages lointains. Lorsque Corbulon arriva à marches forcées de Syrie pour lui porter secours, il eut soin de se faire suivre d'un train inusité : de longues caravanes de chameaux chargés de blé.[5]

La viabilité encore rudimentaire des provinces d'Anatolie donnait à la voie maritime une importance prépondérante. Trapézus était la base navale vers laquelle convergeaient les vaisseaux venant du Bosphore, des bords du Danube ou de la Chersonèse Taurique. Mais, pour y parvenir, les transports devaient braver d'autres dangers encore que ceux d'une mer souvent courroucée.

La côte abrupte et sauvage où les contreforts de la chaîne altière du Caucase viennent plonger dans les flots, était peuplée de tribus farouches, Hénioques et Achéens, nichés dans les replis inaccessibles des montagnes boisées et qui vivaient de la piraterie. Leurs barques étroites et légères, nommées *camares*

[1] Tacite, *Ann.*, XV, 9 et 26.

[2] Tacite, *ibid.*, XIII, 39. "Rex . . . ut commeatus nostros Pontico mari et Trapezunte oppido adventantes interciperet, propere discedit. Sed neque commeatibus vim facere potuit, quia per montes ducebantur praesidiis nostris insessos . . ." L'armée souffrit néanmoins du manque de pain, et dut apaiser sa faim en se nourrissant de la chair des troupeaux (XIV, 24).

[3] Tacite, *ibid.*, XV, 8 : "Paetus . . . nullo rei frumentariae provisu, rapit exercitum trans montem Taurum."

[4] Tacite, *ibid.*, cf. XV, 16.

[5] Tacite, *ibid.*, XV, 12 : "Comitabantur exercitum praeter alia sueta bello magna vis camelorum onusta frumenti, ut simul hostem famemque depelleret."

étaient formées d'ais ajustés à l'aide de chevilles de bois, sans aucun clou de bronze ou de fer, et par les gros temps on en surmontait les bordages d'un toit, sur lequel passaient les lames.[1] Ces camares, grossières mais agiles, montées par vingt-cinq à trente marins, se réunissaient en escadrilles, qui attaquaient en haute mer les navires marchands ; ou bien elles abordaient sur un point du rivage, les hommes chargeaient alors sur leurs épaules esquifs et agrès et les cachaient au fond des bois ; puis ils se répandaient dans les campagnes d'alentour pour y faire des razzias d'esclaves.[2] Parfois ils s'enhardissaient jusqu'à fondre sur les bourgs et les villes, qu'ils mettaient au pillage : Pityus, enrichie par son commerce, fut ainsi saccagée par eux.[3] Ils conduisaient même leurs flottilles à travers tout le Pont-Euxin jusqu'aux bouches du Danube.[4] Strabon nous dit qu'ils étaient " maîtres de la mer " (*θαλασσοκρατοῦσι*) et que l'incurie des fonctionnaires romains laissait souvent les populations sans défense contre leurs incursions.[5]

On comprend le danger que le voisinage de ces hardis flibustiers dut faire courir à l'armée de Corbulon, dont le ravitaillement dépendait de l'arrivée régulière des transports à Trapézus. La paix signée, en 63, Néron se décida à prendre des mesures énergiques pour assurer la sécurité de la navigation, d'où dépendait celle de la frontière orientale de l'empire. Une nécessité impérieuse l'obligeait à adopter de nouveau une politique d'expansion abandonnée depuis Tibère. Déjà vers la fin des hostilités, " les rois et tétrarques " avaient reçu l'ordre d'obéir à Corbulon, qui obtenait ainsi en Orient (la remarque est de Tacite[6]) un pouvoir comparable à celui que Pompée avait reçu

[1] Strabon, XI, 2, 12, p. 495C ; Tacite, *Hist.*, III, 47.

[2] Strabon, *loc. cit.* : Cf. XVII, 3, 24, p. 839C, et Ammien Marc., XXII, 8, 25. En 310 av. J.-C., le roi Eumélos avait déjà dû faire la guerre à ces pirates (Diod., XX, 24, 3).

[3] Pline, VI, 5, 16 : " Pityus oppidum opulentissimum ab Heniochis direptum est " ; cf. Strabon : Ἐπιπλέοντες χώρᾳ τινι ἢ καὶ πόλει. Le silence de Tacite rend peu vraisemblable que ce sac ait eu lieu durant la révolte de l'an 69 (cf. *infra*). D'ailleurs la source suivie par Pline est probablement plus ancienne.

[4] Ovide, *Ex Ponto*, IV, 10, 25 ss.

[5] Strabon, p. 496C : Ἡ δ' ὑπὸ Ῥωμαίοις ἀβοηθητότερά ἐστι διὰ τὴν ὀλιγωρίαν τῶν πεμπομένων.

[6] Tacite, *Ann.*, XV, 25 : " Scribitur tetrarchis ac regibus praefectisque et procuratoribus et qui praetorum finitimas provincias regebant jussis Corbulonis obsequi, in tantum ferme modum aucta potestate, quem populus Romanus Cn. Pompeo bellum piraticum gesturo dederat."

du peuple pour combattre les pirates. En 64, le Pont Polémoniaque fut dépouillé du semblant d'indépendance qui lui restait : Polémon II se laissa persuader d'abdiquer[1] et son petit royaume devint une annexe de la province de Galatie. Rome acquérait ainsi la domination directe de toute la côte jusqu'au fond du Pont Euxin avec les ports de Polémonium ou Sidé, Cérasus, Trapézus. L'ancienne flotte royale fut renforcée et une escadre de quarante vaisseaux de guerre, dont le port d'attache était Trapézus, protégea désormais les provinces littorales.[2]

Là ne se bornèrent pas les mesures de précaution prises par l'Empire. Des troupes furent échelonnées dans des postes établis le long de la côte caucasienne, chez les Hénioques et les Colques.[3] En même temps, au nord, le royaume du Bosphore était soumis à une étroite sujétion et les colonies helléniques recevaient de Mésie des garnisons.[4] Ces détachements devaient les aider à se défendre contre les attaques des Scythes, que le légat de Mésie, T. Plautius Silvanus, venait précisément de battre sous les murs de Chersonèse,[5] mais ils devaient sans doute aussi surveiller les marchands grecs, trop enclins à abriter les "camares" des pirates, à les approvisionner et à recéler leur butin.[6] En 66, le Pont Euxin était devenu un lac romain ; la

[1] Suétone, *Nero*, 18 : "Ponti modo regnum concedente Polemone, item Alpium defuncto Cottio in provinciae formam redegit" ; Vopisc., *Aurel.*, 21 : "Nero sub quo Pontus Polemoniacus et Alpes Cottiae Romano nomini sunt tributae." Cf. Tacite, *Hist.*, III, 47 : "Polemonis . . . postquam regnum in provinciam verterat." Eutrope, VII, 14 (9) ; Aurel. Victor, *Caes.*, 5, 2 ; l'*Epitome de Caes.*, 5, 4, ne font que répéter Suétone. La date exacte de l'annexion est fournie par l'ère de Cérasus, Néocésarée, Trapézus, Zéla (Oct. 64) ; cf. Kubitchek, *R.E.*, *s.v.* "Aera," col. 643, No. XXXV.

[2] Tacite, *Hist.* III, 47; cf. Josèphe, *infra.* Sur cette *Classis Pontica*, cf. Ferrero, "Osservazioni intorno alle armate" (*Mem. Acad. Torino*, XLIX), 1899, p. 71 s.

[3] Josèphe, *Bell. Iud.*, II, 16, 4, § 366, fait dire en 66 à Agrippa : Τί δεῖ λέγειν Ἡνιόχους τε καὶ Κόλχους καὶ τὸ τῶν Ταύρων φῦλον, Βοσποπανούς τε καὶ τὰ περίοικα τοῦ Πόντου καὶ τῆς Μαιώτιδος ἔθνη, παρ' οἷς πρὶν μὲν οὐδ' οἰκεῖος ἐγιγνώσκετο δεσπότης, νῦν δὲ τρισχιλίοις ὁπλίταις ὑποτάττεται καὶ τετταράκοντα νῆες μακραὶ τὴν πρὶν ἄπλωτον καὶ ἀγρίαν εἰρηνεύουσι θάλατταν. Sur la valeur de ce texte emprunté à des documents officiels, cf. v. Domaszewski, *Rhein. Mus.*, XLVII, 1892, p. 208 ss.

[4] Le royaume du Bosphore ne fut pas incorporé à l'empire, comme le croyait Sallet, mais ses rois furent réduits à peu près à la condition de fonctionnaires impériaux depuis l'année 63 jusqu'à l'époque de Domitien, où ils recouvrèrent plus d'autonomie. Cf. Rostovtzev, "Römische Besatzungen in der Krim," dans *Klio*, *Beitr. zur alt. Gesch.*, II, 80 ss.

[5] *C.I.L.*, XIV, 3608 = Dessau, *I.L.S.*, 986. Sur la date, cf. v. Domaszewski, *loc. cit.*

[6] Strabon, p. 496C : Προσλαμβάνουσι δ' ἐσθ' ὅτε καὶ οἱ τὸν Βόσπορον ἔχοντες, ὑφόρμους χορηγοῦντες καὶ ἀγορὰν καὶ διάθεσιν τῶν ἁρπαζομένων.—Sur une guerre navale qui

paix romaine s'étendait sur cette mer farouche, où naguère l'on n'osait naviguer.[1]

Cette tranquillité fut de courte durée. Dans le grand ébranlement du monde qui suivit la mort violente de Néron, les troupes et la majeure partie des vaisseaux furent retirées du Pont. Mucien les avait appelés à Byzance pour l'aider à soutenir la cause de Vespasien.[2] En 69, un affranchi de Polémon, Anicétus, ancien capitaine de la flotte royale, se mit à la tête des tribus de la côte pontique, toujours avides de pillage. Il s'empara de Trapézus, en massacra la faible garnison et brûla les navires qui y étaient demeurés. Les pirates purent de nouveau faire librement la course sur une mer sans police, et montés sur leurs barques rapides, ils en butinèrent les rivages, qu'ils insultaient impunément. Vespasien envoya contre eux un officier d'une valeur éprouvée, qui construisit en hâte des galères neuves, pourchassa Anicétus jusqu'à l'embouchure du Chobus, un des torrents qui dévalent du Caucase, et se fit livrer le chef des rebelles et les transfuges par le roitelet barbare qui leur donnait asile.[3]

Mais cette révolte avait montré de nouveau combien était précaire le maintien des communications maritimes. Même en temps de paix l'hiver interrompait toute navigation et dans le hâvre de Trapézus les vaisseaux ne se sentaient pas à l'abri des tempêtes.[4] L'été favorisait les coups de main des flibustiers toujours aux aguets dans leurs repaires cachés dans les forêts impénétrables du Caucase. Une surveillance constante ne suffisait pas à assurer la police de la mer. Aussi, dès que Vespasien eut solidement affermi son pouvoir, s'attacha-t-il par des mesures décisives à donner à la frontière d'Arménie une sécurité qui lui manquait encore.[5] Depuis la Syrie jusqu'au centre de l'Anatolie, cette frontière devait être portée jusqu'au cours de l'Euphrate ; là où le fleuve rétréci n'assurait plus une protection suffisante, à ce fossé on substituerait le rempart des

aurait été conduite en 170 ap. J.-C. contre les Scythes montés sur deux mille navires empruntés aux riverains du Pont Euxin, cf. v. Premerstein, *Klio*, XII, p. 139.

[1] Cf. Josèphe, *supra*.

[2] Tacite, *Hist.*, II, 83 ; III, 47.

[3] Tacite, *Hist.*, III, 47-48. Le Chobus est aujourd'hui le Kobis çqari, cf. Tomaschek, dans *R.E.*, *s.v.*

[4] Arrien, *Peripl. Ponti*, 24 : Ὅσον ἀποσαλεύειν ὥρᾳ ἔτους ὅρμος.

[5] Suétone, *Vesp.*, 8.

montagnes neigeuses qui bordent son bassin supérieur jusqu'aux confins du Pont ; un vaste réseau routier devait être construit pour rattacher ces régions lointaines encore mal connues aux bords de la Méditerranée. Ce fut la grande oeuvre des Flaviens en Anatolie.[1] Pour la réaliser, ils soumirent à l'autorité d'un même légat tout le plateau qui s'étendait à l'est des provinces d'Asie et de Bithynie jusqu'à l'Euphrate supérieur, et cet immense territoire fut bientôt sillonné de grandes voies stratégiques. Deux d'entre elles avaient une importance spéciale. L'une qui suivait une direction sensiblement parallèle à la côte du Pont Euxin, partait de Byzance et Nicomédie pour gagner, par Amasie, Comane et Nicopolis, la Petite Arménie. Dans ce pays, à Carsaga, elle se soudait à une autre chaussée, presque perpendiculaire, qui longeait la nouvelle frontière, dont elle réunissait les postes, et aboutissait au sud, en Commagène, au camp de Samosate, au nord, dans le Pont, au port de Trapézus. Au moins un tronçon près de Carsaga en était achevé en l'an 76.[2]

Pour exécuter ce plan, dicté par des nécessités militaires et politiques, Vespasien devait annexer deux états vassaux situés en deçà de l'Euphrate, la Commagène et la Petite Arménie. L'un et l'autre royaume furent réunis à l'empire, comme l'ont prouvé les recherches de M. Théodore Reinach, la même année, en 72.[3] Il n'est pas douteux que l'annexion de ces deux "états-tampons" ait eu pour but de permettre la réalisation d'une oeuvre qui devait assurer la suprématie de Rome sur la Grande Arménie, gouvernée par des princes Arsacides d'une fidélité toujours douteuse. Il suffisait de rendre possibles des transports rapides et sûrs à travers des contrées jusqu'alors à peine praticables pour que la supériorité des forces de l'Empire se fît sentir irrésistiblement et amenât la soumission d'un voisin incommode, que son éloignement aurait cessé de protéger. Corbulon avait pu s'emparer de la haute citadelle qui couvrait le flanc oriental de l'Empire, mais non en assurer la possession aux Césars ; elle devait être atteinte par des travaux d'approche

[1] Cf. mon article sur "Le gouvernement de Cappadoce sous les Flaviens," dans *Bull. Acad. de Belgique*, 1905, p. 197-227.

[2] Cf. *ibid.*, p. 201, et Dessau, *I.L.S.*, 8904.

[3] Théodore Reinach, "Le Mari de Salomé," dans *Rev. Ét. anc.*, XVI, 1914. Pour la Commagène, cf. Jos., *Bell. Iud.*, VII, 7, 1, et Kubitchek, dans *R.E.*, *s.v.* "Aera," col. 646 ss.

avant qu'on pût s'y établir solidement. Cette conquête préparée par les ingénieurs des Flaviens, fut obtenue sans peine par les légions de Trajan.

. . . .

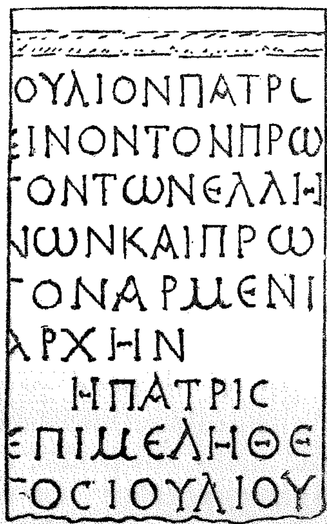
Nous ignorons presque absolument quelles étaient les conditions intérieures de la Petite Arménie au moment de l'annexion, en 72, et nous savons bien peu de chose de son histoire antérieure, en dehors des noms des rois hétérogènes que la faveur des Césars y envoya, et dont le dernier fut Aristobule II, descendant d'Hérode le Grand et mari de la fameuse Salomé. Les inscriptions encore peu nombreuses de cette région nous y montrent cependant la pénétration lente de l'hellénisme. Le peuple parla toujours l'arménien, dont l'usage, encore attesté à l'époque chrétienne,[1] devait s'y conserver jusqu'à nos jours. Mais la langue écrite employée par la noblesse perse qui dominait le pays à l'époque des Achéménides, était l'araméen, et celui-ci ne fut pas éliminé, même après Alexandre, comme le prouve l'inscription bilingue d'Aghatcha-Kalé.[2] La ville de Nicopolis, fondée après la victoire de Pompée sur Mithridate, fut le premier foyer de culture grecque dans cette région reculée, jusque là soumise surtout aux influences iraniennes. Les princes de races diverses à qui Rome confia successivement l'administration de ce petit état, étaient tous hellénisés et l'influence de la cour dut se faire sentir dans l'aristocratie indigène. Une preuve de l'ascendant conquis par les Grecs dans ce royaume nous est fourni par une dédicace peu postérieure à l'annexion, dont nous donnons ici pour la première fois une reproduction exacte.[3] Elle est gravée sur un fragment d'un beau piédestal de marbre blanc, qu'un paysan du village de Kirtanoutz, près des ruines de Nicopolis, avait creusé pour le transformer en mortier à piler le grain. Un ornement qui

[1] *Acta SS. Eustratii, Eugenii*, etc., dans *P.G.*, CXVI, col. 479, cap. 13. Un habitant d'Arauraca *εἶπε γυναικὶ αὐτοῦ τῇ Ἀρμενίων διαλέκτῳ*, cf. col. 474D : *Εὐστράτιος τοὔνομα*, Κιρισίκης *τὴν ἐπωνυμίαν τῇ πατρῴᾳ διαλέκτῳ*. St. Basile, chargé par l'Empereur de donner des évêques aux Arméniens, cherche des hommes *εὐλαβεῖς καὶ συνετοὺς καὶ τῆς γλώσσης ἐμπείρους καὶ τὰ λοιπὰ ἰδιώματα τοῦ ἔθνους ἐπισταμένους* (*Epist.* 99.).

[2] Cf. *C. R. Acad.*, 1905, p 202 ss.

[3] J'ai publié la transcription de ce texte dans mon *Rapport sur une mission en Asie Mineure* (Bruxelles, 1900), p. 12. Elle a été reprise par Cagnat, *I.G.R.P.*, III, 132 ; Dittenberger, *O.G.I.*, 652.

surmontait l'inscription a été martelé ; à la partie supérieure se voient encore les traces d'attache d'une statue ; sur le fût, dont le bas est brisé, on lit, en beaux caractères, profondément gravés (H. 55 mill.) :



'Ι]ούλιον Πατρο-
εῖνον τὸν πρῶ-
τ]ον τῶν Ἑλλή-
νων καὶ πρῶ-
τ]ον Ἀρμενι-
άρχην
ἡ πατρὶς
ἐπιμεληθέ[ν-
τ]ος Ἰουλίου . . .

Le titre de *πρῶτος Ἑλλήνων* se retrouve dans deux inscriptions d'Ancyre—où siégeait le légat de Galatie, qui gouvernait jusqu'en 114 l'Arménie—et il y est appliqué à un grand-prêtre du culte impérial.[1] En autorisant l'introduction de ce culte en Asie, Auguste avait établi une distinction entre les citoyens romains et les pérégrins. Les premiers ne devaient honorer que Rome et Jules César divinisé, les autres, *qu'il appela Hellènes*, dit Dion, pouvaient élever des temples à Auguste lui-même.[2] L'on voit en effet, dans plusieurs inscriptions d'Asie et de Bithynie, l'assemblée provinciale prendre le titre de *κοινὸν τῶν ἐπὶ τῆς Ἀσίας* (ou *ἐν Βιθυνίᾳ*) *Ἑλλήνων*.[3] Ce nom opposait les Grecs des villes qui envoyaient leurs délégués au *κοινόν*, non seulement à la population rurale peu hellénisée, mais aussi aux Juifs, très

[1] *I.G.R.P.*, III, 173 : Πρῶτον Ἑλλήνων ἀρχιερασάμενον ; 190 : Γυναῖκα . . . τοῦ πρώτου τῶν Ἑλλήνων. Cf. *I.G. Septentr.*, 106 (Mégare) : Πρῶτον πανέλληνα.

[2] Dion Cass., LI, 20, 6 : Τεμένη τῇ τε Ῥώμῃ καὶ τῷ πατρὶ τῷ Καίσαρι ἥρωα αὐτὸν Ἰούλιον ὀνομάσας ἔν τε Ἐφέσῳ καὶ ἐν Νικαίᾳ γενέσθαι ἐφῆκεν . . . καὶ τούτους μὲν τοῖς Ῥωμαίοις τοῖς παρ' αὐτοῖς ἐποικοῦσιν τιμᾶν προσέταξε. τοῖς δὲ δὴ ξένοις Ἕλληνάς σφας ἐπικαλέσας ἑαυτῷ τινα, τοῖς μὲν Ἀσιανοῖς ἐν Περγάμῳ, τοῖς δὲ Βιθυνοῖς ἐν Νικομηδείᾳ, τεμενίσαι ἐπέτρεψε.

[3] *I.G.R.P.*, III, 60, 65, 67, 603, 671. IV, 1611 ; cf. Dittenberger, *O.G.I.*, 458, note 24 ; Paul dans *Dig.*, XLIX, 1, 35.

nombreux en Asie Mineure et qui ne participaient pas au culte des empereurs. C'est l'origine de la signification religieuse du nom de "Ἕλλην" qui, au IVe siècle, finit par désigner tous les païens par opposition aux chrétiens.

Le titre de *πρῶτος τῶν Ἑλλήνων* désigne donc le premier personnage de l'assemblée des députés provinciaux, c'est à dire son président, et comme ce président est l'*ἀρχιερεύς* du culte d'Auguste, "le premier des Hellènes" n'est autre en fait, que le grand prêtre de la province. Je puis me dispenser de rechercher ici si ce titre est synonyme de ceux de *Ἑλλαδάρχης* et de *πρῶτος τῆς ἐπαρχείας* qui apparaissent dans les inscriptions d'Ancyre et d'autres cités.[1]

Notre inscription est le premier texte qui fasse connaître un Arméniarque. Ce titre équivaut évidemment à celui d'Asiarque, Bithyniarque, Galatarque, Pontarque, etc., qu'on trouve fréquemment dans d'autres provinces, sans qu'on ait pu encore se mettre d'accord sur leur signification précise et la nature exacte de leurs fonctions. Mais faut-il entendre *πρῶτος Ἀρμενιάρχης* au sens de *πρῶτος ἄρχων, πρῶτος πρύτανις,* et voir en lui le premier par la dignité parmi des Arméniarques simultanés ? À la vérité on trouve en Asie plusieurs Asiarques,[2] soit qu'ils eussent été nommés en même temps, soit qu'on leur conservât ce titre honoraire après leur sortie de charge. Mais nulle part n'apparaît la mention d'un *πρῶτος Ἀσιάρχης* ou, dans d'autres provinces, d'un *πρῶτος Βιθυνιάρχης, Γαλαταρχης, Ποντάρχης,* etc.[3] Il ne peut donc s'agir dans notre inscription de Nicopolis que du premier des Arméniarques chronologiquement.[4] La dédicace contient ainsi une sorte de jeu de mots, s'appliquant d'abord au premier par le rang, puis au premier par le temps. Les noms qui y figurent—ceux de deux *Iulii*—comme la forme des caractères, permettent de placer ce monument à la fin du Ier siècle.

[1] Ἑλλαδάρχης : *I.G.R.P.*, III, 63, 202, 211, cf. Brandis dans *R.E.*, *s.v.* "Helladarchai," p. 98; πρῶτος τῆς ἐπαρχείας : *I.G.R.P.*, 179, 181 ; πρώτη τῆς ἐπαρχείας : *ibid.*, 191 ; cf. *C.I.A.*, III, 623-624 (en Narbonaise) ; Strabon, XIV, 649C : Οἱ πρωτεύοντες κατὰ τὴν ἐπαρχίαν οὓς Ἀσιάρχας καλοῦσιν. L'identité de ces deux titres et de celui de πρῶτος τῶν Ἑλλήνων est admise par Mommsen, *Sitzungsber. Akad. Berlin*, 1901, p. 28. Celui de πρώτη τῆς ἐπαρχείας n'a pu être appliqué qu'à l'ἀρχιέρεια provinciale.

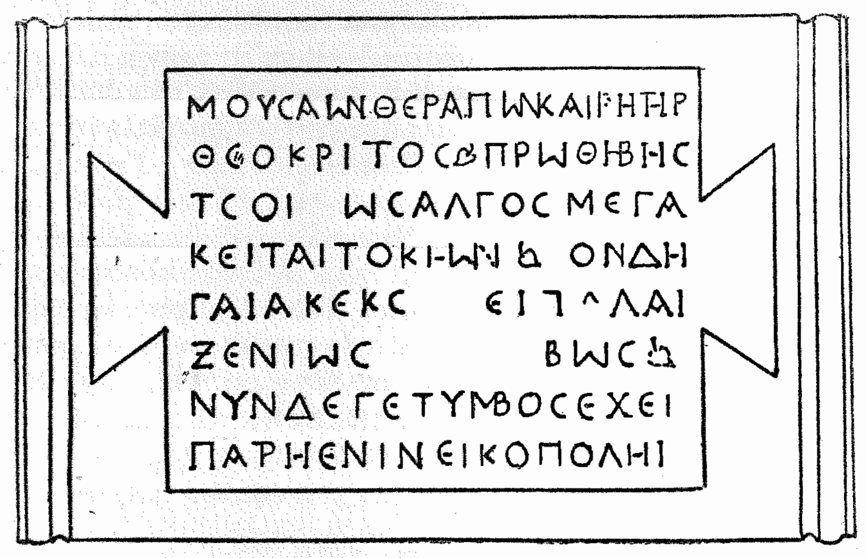
[2] Strab., *loc. cit.* ; *Act. Apost.* XIX, 31.

[3] Brandis, dans *R.E.* Suppl. Bd. I, s.v. Ἀρμενιάρχης.

[4] C'est ainsi que l'ont compris Dittenberger, *O.G.I.*, 652, note 3 ; Pick, *loc. cit.*

Car le *κοινόν* de la Petite Arménie fut organisé dès l'incorporation à l'empire de cet état vassal, comme nous l'apprend une monnaie frappée en automne 114 pour commémorer la soumission de la Grande Arménie par Trajan.[1] Cette monnaie porte en exergue ΚΟΙΝΟΝ ΑΡΜЄΝΙΑϹ ЄΤΟΥϹ ΜΓ, ce qui place le début de la computation en l'année 72. La Petite Arménie, comme le Pont, fut alors soumise au légat de Galatie, plus tard à celui de Cappadoce, mais elle ne fut pas plus que le Pont incorporée au territoire de ces provinces : elle conserva son individualité propre, avec un conseil provincial particulier et un chef-lieu distinct, Nicopolis.

Nicopolis resta sous les Romains une cité où les lettres grecques étaient en honneur. C'est ce que prouve une épitaphe caractéristique, que nous avons copiée dans le cimetière arménien d'Endérès, non loin des ruines de la ville antique. Elle est gravée sur un bloc de calcaire brunâtre (H: 0m, 70; L: 1m, 20; E: 0m, 24) dans un encadrement terminé à droite et à gauche par des queues d'aronde et des moulures. Les lettres sont effacées au centre de la pierre :



Μουσάων θεράπων καὶ ῥητὴρ | Θεόκριτος ❦ πρωθήβης | [τεθνε]ὼς ἄλγος μέγα | κεῖται τοκήω[ν], ❦ ὃν δὴ | γαῖα κεκε[ύθ]ει πάλαι | ξενίως [καὶ ἀτύμ]βως, ❦ | νῦν δέ γε τύμβος ἔχει | πάτρῃ ἔνι Νεικοπόλῃι.

[1] Pick, *Rev. Ét. anc.*, XVI, 1914, p. 283 ss.

Il est intéressant de trouver aux confins du monde hellénique cette épitaphe d'un jeune littérateur, dont on avait ramené le corps dans sa patrie pour lui donner une sépulture digne de son talent. Les pauvres vers qu'un de ses émules a composés pour son tombeau abondent en licences et en réminiscences. Mais ils nous montrent comment la poésie et la rhétorique des Grecs avaient étendu leurs conquêtes jusqu'aux vallées de l'Arménie.

Toutefois, Nicopolis, devenue une colonie romaine privilégiée,—car elle jouissait du *ius Italicum*[1]—vit sous les empereurs la langue de l'armée et de la haute administration contester à celle des rhéteurs indigènes sa prééminence. Des inscriptions latines y ont été trouvées, et elles deviennent plus nombreuses par rapport aux grecques à mesure qu'on s'approche de l'ancienne frontière, où étaient échelonnées les troupes. L'armée des Césars répandit l'usage de l'idiome du Latium jusqu'aux extrémités de l'Empire dans les trois parties du monde ancien.

[1] Grégoire, *B.C.H.*, XXXIII, 1909, p. 35, No. 13.

Université,
Gand.